

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

## **RECUEIL**

## **DES**

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

25 Juin 2019

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N° Spécial DDFIP du 25 Juin 2019

#### **SOMMAIRE**

Bordereau	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
		Publication relative à la mise à jour des tarifs 2019 des locaux professionnels (complémentaire à la publication N° spécial DDFIP du 19 décembre 2018).	3

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

#### PUBLICATION RELATIVE À LA MISE À JOUR DES TARIFS 2019 DES LOCAUX PROFESSIONNELS (COMPLÉMENTAIRE A LA PUBLICATION N°SPECIAL DDFiP DU 19 DÉCEMBRE 2018)

#### Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale.

#### Situation du département des Hauts-de-Seine

Par arrêt n° 16VE03609 du 12 juin 2018, et par arrêts n°s 16VE03612, 16VE03613, 16VE03614, 16VE03615, 16VE03618, 16VE03620 et 16VE03671 du 09 octobre 2018, la cour administrative d'appel de Versailles a annulé la décision de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) des Hauts-de-Seine du 24 juin 2015 en tant qu'elle fixe le tarif 2017 applicable aux locaux professionnels des catégories :

- HOT 3 (hôtels « standard » 1 étoile ou confort identique) du secteur 4 ;
- HOT 2 (hôtels « supérieur » 2 ou 3 étoiles ou confort identique) des secteurs 1 à 4.

Suite à ces jugements et conformément à l'article 1504 du code général des impôts (CGI), la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) a déterminé, le 30 avril 2019, de nouveaux tarifs après consultation des commissions intercommunales des impôts directs compétentes. Ces nouveaux tarifs 2017 se substituent aux tarifs publiés le 10 juin 2016. Ils ont été publiés au recueil des actes administratifs (RAA) n° 2019-06-24 en date du 24 Juin 2019.

#### Mise à jour des tarifs

Conformément au décret n° 2018-1092 du 5 décembre 2018, les tarifs 2017 publiés au RAA n° 2019-06-24 en date du 24 Juin 2019 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées.

Les tarifs 2019 ainsi obtenus font l'objet de la présente publication et complètent la grille tarifaire publiée le 19 décembre 2018 au recueil des actes administratifs spécial.

#### Publication des tarifs mis à jour pour 2019

Conformément aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, la décision prise par la CDVLLP le 30 avril 2019 a été publiée au RAA de la préfecture des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre, les cinq nouveaux tarifs mis à jour pour les impositions locales 2019 sont publiés ci-après :

- le tarif de la catégorie HOT3 du secteur 4 est de 116,0 euros ;
- le tarif de la catégorie HOT2 du secteur 1 est de 125,2 euros ;

- le tarif de la catégorie HOT2 du secteur 2 est de 125,9 euros ;
- le tarif de la catégorie HOT2 du secteur 3 est de 142,7 euros ;
- le tarif de la catégorie HOT2 du secteur 4 est de 143,7 euros.

#### Délai de recours

Les décisions figurant dans le présent bordereau pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois suivant leur publication.

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### DU

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/